

COMMUNE DE LUTRY

PREAVIS MUNICIPAL N° 1147/ 2009

1. Extension du réseau de gaz naturel et amélioration des réseaux d'eau et d'électricité à l'ouest du Bourg

2. Travaux de mise en régime séparatif des canalisations

Au Conseil communal de Lutry,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. SERVICES INDUSTRIELS

Extension du réseau de gaz naturel et amélioration des réseaux d'eau et d'électricité à l'ouest du Bourg

1.1 PREAMBULE

La première phase de réimplantation du gaz dans le Bourg s'est terminée conformément à notre planification et la Municipalité projette maintenant d'étendre le réseau à l'ouest du Bourg.

Les Services industriels ont contacté les habitants de la Grand-Rue, de la Rue des Tanneurs, de la Rue de la Tour, de la Rue de l'Horloge et de la Rue des Terreaux pour évaluer les potentialités de raccordements et estimer les consommations à court terme. Ce sondage a permis de vérifier l'intérêt des propriétaires à utiliser l'énergie du gaz, essentiellement pour le chauffage ; cette énergie moins polluante offre plusieurs avantages par rapport au mazout en matière d'exploitation.

Le service des travaux va profiter de la poursuite de ce chantier dans le Bourg pour mettre en séparatif les canalisations d'eaux claires et d'eaux usées. Le bon résultat des synergies entre nos deux services a été démontré lors de la première étape de ce projet.

Les différents tracés prévus permettent de raccorder aisément l'ensemble des bâtiments du Bourg et d'envisager un prolongement en direction du Grand-Pont le moment venu. Le plan annexé montre les rues qui seront équipées.

Les Services industriels prévoient également des améliorations du réseau électrique moyenne tension, telles que décrites ci-après dans ce préavis. Pour le réseau d'eau potable, les conduites principales en fonte, posées dans les années 1970, seront entièrement changées, de même que l'ensemble des prises et raccordements des différents bâtiments.

Ce chantier conséquent devra se réaliser entre octobre 2009 et mai/juin 2010. Pour assurer cette échéance, il est nécessaire de travailler en parallèle sur deux secteurs et d'envisager la coopération de deux entreprises distinctes.

1.2 DESCRIPTION DU PROJET

GAZ

Nous allons reprendre la conduite de gaz en polyéthylène, laissée en attente dans la Grand-Rue au niveau de la Rue Verdaine, pour s'orienter à l'Ouest du Bourg. Depuis cette conduite centrale, nous dériverons dans les différentes ruelles. C'est également sur cette conduite que seront faites toutes les introductions des habitations dont les propriétaires ont un intérêt marqué pour un raccordement au gaz d'ici cinq ans.

Tous les raccordements souhaités sont à la charge des propriétaires. Le tracé utilisé pour le calcul est un tracé théorique situé au milieu de la rue. Cette façon de faire permet de facturer de manière équitable les travaux. Nous procéderons au même type de pose de conduite dans la Rue des Tanneurs, la Rue de l'Horloge, la Rue de la Tour et la Rue des Terreaux. Vu qu'il est nécessaire de remplacer la conduite d'eau potable de la Place des Halles, nous ferons un bouclage gaz entre la Rue des Tanneurs et la Grand-Rue, via la Place des Halles (voir plan annexe 1).

Le coût des travaux de génie civil a été établi par notre service en utilisant les prix unitaires pratiqués par les entreprises pour la réalisation du premier tronçon.

En ce qui concerne le matériel et la conduite principale, nous avons utilisé les prix unitaires du catalogue de la branche ASMFA.

Coûts

Génie-civil pour la conduite principale :

Grand-Rue	Fr. 67'680.-	
Place des Halles	Fr. 37'655.-	
Rue de l'Horloge	Fr. 31'800.-	
Rue des Tanneurs	Fr. 26'580.-	
Place de la Couronne	Fr. 25'020.-	
Rue de la Tour	Fr. 25'020.-	
Rue des Terreaux Ouest	<u>Fr. 52'020.-</u>	
Total génie-civil	Fr. 265'775.-	Fr. 265'775.-

Appareillage pour la conduite principale :

Grand-Rue	Fr. 52'800.-	
Place des Halles	Fr. 14'450.-	
Rue de l'Horloge	Fr. 16'500.-	
Rue des Tanneurs	Fr. 10'200.-	
Place de la Couronne	Fr. 12'960.-	
Rue de la Tour	Fr. 12'960.-	
Rue des Terreaux Ouest	<u>Fr. 36'210.-</u>	
Total appareillage	Fr. 156'080.-	<u>Fr. 156'080.-</u>
Total conduite principale :		<u>Fr. 421'855.-</u>

Raccordements clients

Le branchement depuis la conduite principale jusqu'au compteur fait partie de l'installation qui est à la charge du client. Le coût de ces branchements est facturé une fois le chantier terminé et la conduite mise en pression. Le financement pour cette partie du projet durant les travaux devra être assuré par les liquidités des Services industriels de Lutry.

Coût des raccordements privés

Génie civil	Fr. 45'000.-	
Appareillage	<u>Fr. 72'000.-</u>	
Total raccordements privés gaz	<u>Fr. 117'000.-</u>	<u>Fr. 117'000.-</u>
TOTAL GAZ		<u>Fr. 538'855.-</u>

EAU

Les conduites de transport posées dans la ville datent de 1970 à 1989 pour les derniers tronçons posés à la Rue de la Tour. Ces conduites sont en fonte ductile et nous allons les remplacer par des conduites en polyéthylène. Pour nous éviter d'ouvrir à nouveau dans les quinze ans à venir, nous proposons de remplacer l'ensemble des conduites, même pour les tronçons peu âgés.

Pour les conduites posées dans les années 1970, par exemple Rue du Bourg-Neuf, il est nettement souhaitable de les remplacer maintenant par des conduite en polyéthylène d'un diamètre de 160 mm.

Les bornes hydrantes, nécessaires dans le Bourg pour sa défense incendie, seront toutes remplacées et ainsi ce projet sera subventionné par l'ECA.

Coûts

Génie-civil :

Grand-Rue	Fr. 73'600.-	
Place des Halles	Fr. 37'655.-	
Rue de l'Horloge	Fr. 34'500.-	
Rue des Tanneurs	Fr. 28'800.-	
Place de la Couronne	Fr. 31'640.-	
Rue de la Tour	Fr. 27'120.-	
Rue des Terreaux Ouest	Fr. 56'270.-	
Raccordements privés	<u>Fr. 91'800.-</u>	
Total génie-civil	Fr. 381'385.-	Fr. 381'385.-

Appareillage :

Grand-Rue	Fr. 67'840.-	
Place des Halles	Fr. 32'130.-	
Rue de l'Horloge	Fr. 24'825.-	
Rue des Tanneurs	Fr. 22'680.-	
Place de la Couronne	Fr. 26'740.-	
Rue de la Tour	Fr. 22'920.-	
Rue des Terreaux Ouest	Fr. 51'000.-	
Raccordements privés	<u>Fr. 112'200.-</u>	
Total appareillage	Fr. 360'335.-	<u>Fr. 360'335.-</u>

TOTAL EAU :

Fr. 741'720.-

ELECTRICITE

Les travaux pour l'électricité consistent en l'échange du câble moyenne tension entre la sous-station des Halles et celle de la Tour qui a déjà été planifié dans la 1^{ère} étape ; quelques travaux supplémentaires de génie civil seront nécessaires.

Depuis plusieurs années, les Services Industriels sont régulièrement sollicités pour des raccordements provisoires à l'occasion des différents marchés et manifestations. Nous proposons de poser à la place des Halles des bornes électriques télescopiques manoeuvrables manuellement équipées de prises. Cette solution aurait l'avantage de mettre à disposition des commerçants des prises électriques fiables faciles d'utilisation et limiterait les interventions du personnel des SI.

Coûts

Génie civil câble MT et bornes	Fr. 20'000.-	
Appareillage bornes	<u>Fr. 17'000.-</u>	
TOTAL ELECTRICITE	Fr. 37'000.-	<u>Fr. 37'000.-</u>

1.3 PARTICIPATIONS AU COÛT D'INVESTISSEMENT - RESEAU DE GAZ

Le projet présenté ne répond pas aux critères de rentabilité fixés dans la convention faite avec Lausanne; la répartition des investissements 25 % Lutry et 75 % Lausanne ne peut pas être appliquée. Le calcul établi selon les données actuelles des raccordements possibles démontre qu'une répartition 60 % Lausanne et 40 % Lutry permettrait la réalisation du projet. La Municipalité de Lutry a choisi cette solution et la Commune devra financer le montant de Fr. 168'742.- (40 %) au lieu de Fr. 105'463.- (25 % prévu dans la convention initiale).

L'écart de Fr. 63'279.- à financer par les Services industriels de Lutry représente un investissement supplémentaire qui pourrait ne pas être rentabilisé (amorti) dans les délais légaux. Si tel ne devait pas être le cas, la Commune s'engage à couvrir et à financer annuellement l'insuffisance entre l'amortissement minimum obligatoire chiffré à Fr. 5'600.- par an durant 30 ans et la rentabilité annuelle de ces installations spécifiques jusqu'à concurrence de Fr. 64'000.- maximum sous forme de « *subvention pour le trafic et l'énergie* » porté aux comptes d'exploitation annuels de la Bourse communale.

Le calcul des rétributions que Lausanne paie à Lutry n'est pas modifié et dès cet instant, le taux de 40 % permet à Lutry d'avoir une meilleure rentabilité de ses investissements.

1.4 FINANCEMENT, AMORTISSEMENT ET CHARGES FINANCIERES DES S.I.

La partie financement a été séparée en différentes catégories en fonction des services concernés, à savoir : le gaz, l'eau, l'électricité et l'épuration.

Travaux relatifs à la partie GAZ de l'ensemble des projets

Financement

Comme précisé au point précédent, les négociations entreprises avec les Services industriels de Lausanne ont permis de fixer un financement de 40% à charge des Services industriels de Lutry relatifs aux travaux de génie civil pour la pose et le raccordement des conduites principales, représentant un montant global de Fr. 168'742.- .

A cette somme s'ajoute un montant de Fr. 117'000.- pour les travaux de raccordement aux clients, financés durant les travaux par les Services industriels de Lutry, mais qui seront entièrement refacturés aux clients à la fin du chantier.

Par conséquent, c'est une somme de **Fr. 285'742.-** qu'il sera nécessaire de financer par le service du gaz.

Etant donné que le service du gaz ne possède encore aucune réserve pour financer cet investissement et afin de limiter au maximum les charges financières qu'entraînerait un emprunt bancaire, cet investissement sera à nouveau financé par le biais d'une subvention et participation allouée par la Bourse communale et amortie selon la planification présentée ci-dessous.

De plus, afin de favoriser l'extension du gaz à Lutry, ce « prêt » de la Bourse communale en faveur du service du gaz sera exempt d'intérêts créanciers.

Ce montant apparaîtra à l'actif du bilan de la Bourse communale et au passif du bilan des Services industriels.

Durée d'amortissement

L'amortissement annuel des coûts des travaux de génie civil et de raccordement sur les conduites principales à charge des Services industriels de Lutry de Fr. 168'742.- s'élèvera selon les normes obligatoires découlant de l'art 17 du règlement sur la comptabilité des communes au minimum à 1/30^{ème} du coût des travaux.

Quant aux coûts de raccordement des clients à la conduite principale d'un montant global de Fr. 117'000.-, ils devraient être entièrement amortis et remboursés dans un délai d'un à deux ans grâce à la participation des clients prévue lors de leur raccordement effectif à la conduite principale.

Toutefois, ces investissements pourraient faire l'objet d'amortissements complémentaires en fonction des résultats annuels d'exploitation du service du gaz.

Charges financières annuelles

Les charges financières mentionnées ci-dessous ont été calculées sur le montant global de l'emprunt et selon la méthode d'amortissement minimum obligatoire.

- amortissement s/30 ans (1/30^{ème} de 168'742.-) Fr. 5'600.-
- aucune charge d'intérêts Fr. _____.-

Charges financières annuelles globales Fr. 5'600.-

Travaux relatifs à la partie EAU de l'ensemble des projets

Financement

Afin de réduire au maximum les charges financières des Services industriels et compte tenu des liquidités dont dispose le service de l'électricité, le financement des travaux de génie civil et de raccordement relatif au service des eaux de Fr. 741'720.- sera assuré dans un 1^{er} temps par la trésorerie courante des Services industriels.

Par souci d'exactitude, une écriture interne d'intérêts calculés au prix moyen de placement du marché des capitaux sera effectuée entre le service de l'électricité et le service des eaux.

Cependant, si les liquidités des Services industriels s'avéraient insuffisantes, une éventuelle demande de consolidation par voie d'un nouvel emprunt pourrait être présentée à terme. Cet emprunt entrerait dans le cadre du plafond d'endettement prévu à cet effet dont la somme à disposition au 30.06.08 s'élève à plus de 25 millions.

Durée d'amortissement

L'amortissement annuel de cet investissement s'élèvera, selon les normes obligatoires découlant de l'art 17 du règlement sur la comptabilité des communes, au minimum à 1/30^{ème} du coût des travaux.

Charges financières annuelles

Les charges financières mentionnées ci-dessous ont été calculées sur le montant global de l'emprunt et selon la méthode d'amortissement minimum obligatoire.

Toutefois, ces charges pourraient fluctuer en fonction du remboursement de l'emprunt et des taux d'intérêt du marché.

- amortissement s/30 ans (1/30^{ème} de 741'800.-) Fr. 25'000.-
- intérêts au taux moyen de 2 % Fr. 15'000.- (écriture interne)

Charges financières annuelles globales Fr. 40'000.-

Travaux relatifs à la partie ELECTRICITE de l'ensemble des projets

Financement, amortissement et charges financières

Le financement du coût de Fr. 37'000.- pour les travaux de minime importance relatifs au Service de l'électricité sera assuré par la trésorerie courante des Services industriels et amorti en totalité par un prélèvement sur le fonds de réserve prévu à cet effet dont le montant à disposition au 31.12.2008 s'élevait à Fr. 5'064'229.- .

Par conséquent, compte tenu de la méthode de financement et d'amortissement choisie, aucune charge d'intérêt n'affectera l'exercice de fonctionnement de l'exercice en cours, ni celles des exercices suivants.

2. SERVICE DES TRAVAUX

Travaux de mise en régime séparatif à l'Ouest du Bourg (annexe 2)

2.1. Préambule

Depuis 1989, la Commune de Lutry a poursuivi la mise en régime séparatif des canalisations d'eaux usées et d'eaux claires. L'équipement de la totalité des zones constructibles, à l'exception de la vieille ville de Lutry, est terminé.

Dans les années 80, les rues du bourg ont été ouvertes par les Services industriels. A cette occasion, toutes les canalisations, qui étaient pour la plupart constituées de coulisses en pierre, ont été remplacées par des conduites unitaires en PVC. Conjointement à ces travaux, les rues et les places ont été pavées.

Depuis plusieurs années, l'installation de nouveaux équipements pour les Services Industriels, telle que la réintroduction du gaz est en cours. Cette opportunité amène le Service des travaux à prévoir la séparation des eaux claires des eaux usées de la vieille ville.

Afin d'améliorer le fonctionnement de notre Step, nous projetons la mise en séparatif des rues des Tanneurs, du Bourg-Neuf, de l'Horloge, de la Tour ainsi que l'Ouest de la Grand-Rue selon le plan annexé.

Une nouvelle canalisation pour les eaux claires d'un Ø 250 en PVC sera réalisée parallèlement à la canalisation existante. Il est prévu de reprendre les grilles de routes et les descentes de toits.

2.2. Financement

Le montant global de cet investissement se monte à Fr. 650'000.- . Cet investissement fera l'objet d'une demande de crédit auprès du Conseil communal dans le cadre de l'enveloppe budgétaire 2010 (EBORD/2010).

Toutefois, en fonction du commencement des travaux, qui débiteront en octobre 2009, une partie de ces coûts pourraient être supportés par l'enveloppe budgétaire 2009 (EBORD2009) et, le cas échéant, une demande de crédit supplémentaire (CS2009) pourrait être sollicitée auprès du Conseil communal.

Pour rappel, le financement de ces travaux sera assuré par la trésorerie communale et amorti comme suit :

- Pour **130'000.-** (20%) par un prélèvement sur le fonds de réserves pour « investissements futurs » en ce qui concerne la partie relative aux eaux claires des routes.
- Pour **520'000.-** (80%) en fonction du résultat des encaissements des taxes uniques de contribution de raccordement des eaux usées et de la possibilité annuelle d'amortissement des travaux en cours pour les eaux usées et les eaux claires des bâtiments.

Par conséquent, compte tenu de la méthode de financement et d'amortissement choisie, aucune charge financière n'affectera les charges de fonctionnement de l'exercice en cours, ni celles des exercices suivants.

Vu ce qui précède, ces travaux sont mentionnés dans le préavis à titre indicatif.

